

SENATOR^{md} 70WP 1

FONGICIDE SYSTÉMIQUE

USAGE AGRICOLE

POUDRE MOUILLABLE

PRINCIPE ACTIF :

thiophanate-méthyl

70%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO. D'HOMOLOGATION : 12279
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GROUPE

1

FONGICIDE

Titulaire:

Nippon Soda Co., Ltd.

JP Tower 10th Floor,

7-2 Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku

Tokyo, Japan 100-7010

No de téléphone d'un contact aux États-Unis: (212) 490-0350

Représentant Canadien :

Nailor Regulatory Consulting Inc.

935 Rosinke Drive, Kincardine, Ontario

N2Z 2X3

(519) 829-5422

CONTENU NET : 2 kg

Sac

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

SENATOR 70WP 1 est un fongicide systémique conçu pour la suppression de certaines maladies fongiques. Il est efficace contre certaines maladies des pommes, poires, bleuets nains, pêches, nectarines, prunes, pruneaux, cerises, fraises, framboises, ainsi que des plantes ornementales, des plantules de tabac de serre et dans les champignons en bouton blancs.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-chef peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour le traitement de la terre de gobetage et du mycélium par bassinage, porter également un respirateur muni soit d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH durant le mélange, le chargement et l'application du produit.

NE PAS appliquer ce produit en serre, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités pour y effectuer des activités pendant les intervalles précisés dans le tableau suivant.

Culture	Activité après traitement	DS et/ou DAAR
Pommes, poires	Récolte (manuelle, mécanique)	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets nains	Récolte (manuelle, mécanique)	60 jours
	Activités liées à l'irrigation manuelle comportant un contact foliaire	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Cerises, nectarines, pêches, prunes, prunes à pruneaux	Éclaircissage manuel des fruits	4 jours
	Récolte (manuelle, mécanique)	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Framboises	Récolte (manuelle, mécanique), liage/tuteurage (feuillage complet), activités liées à l'irrigation manuelle comportant un contact foliaire	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraises	Récolte (manuelle, mécanique)	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Champignons de Paris (terre de gobetage)	Récolte (manuelle, mécanique)	17 jours
Champignons de Paris (mycélium)	Récolte (manuelle, mécanique)	29 jours
Roses et plantes ornementales cultivées à l'extérieur pour la production de fleurs coupées	Récolte manuelle, élagage à la main, taille manuelle	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Roses et plantes ornementales d'extérieur non cultivées pour la production de fleurs coupées	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales de serre (bassinage du sol)	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales de serre non cultivées pour la production de fleurs coupées (application foliaire)	Toutes les activités	12 heures
Semis de tabac en serre (application foliaire, bassinage)	Récolte (manuelle, mécanique)	65 jours
	Activités entraînant un contact avec le feuillage	6 jours
	Activités n'entraînant pas un contact avec le feuillage	12 heures

DS = délai de sécurité; DAAR = délai d'attente avant la récolte.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les vers de terre.

Toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada

(www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les cerises, les pêches, les nectarines, les prunes et les prunes à pruneaux :

Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT
D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983***

LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Fongicide SENATOR 70WP 1, fongicide du groupe 1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide SENATOR 70WP 1 et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Senator 70WP 1 ou d'autres fongicides du même groupe 1 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
 - Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés. Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
 - Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
 - Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nippon Soda Co., Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à Fongicide Senator 70WP 1 chez l'agent pathogène.
 - Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nisso America au (212) 490-0350.

Comme il est impossible de prévoir l'apparition d'une telle résistance, Nippon Soda Co., Ltd. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité du Fongicide SENATOR 70WP 1 à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

MÉLANGE :

Verser la quantité requise de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans le réservoir partiellement rempli, le système d'agitation mécanique ou hydraulique en marche, puis finir de le remplir d'eau. Agiter continuellement pour maintenir le produit en suspension.

DOSE D'EMPLOI :

Les doses d'emploi pour la pulvérisation des vergers sont indiquées en kg de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 1,000 litres d'eau dans le cas d'une application diluée tenant compte d'un volume d'environ 3,500 litres à l'hectare. Pour une application concentrée, utiliser la même dose de produit à l'hectare que celle qui serait utilisée pour l'application diluée. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies, utiliser la dose recommandée et réduire les intervalles d'application.

Compatibilité :

Fongicide SENATOR 70WP 1 est compatible avec la plupart des pesticides; ne pas le mélanger avec de la chaux ni d'autres matières alcalines.

MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans un tel objectif.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS laisser l'effluent ou le ruissellement provenant de serres traitées avec ce produit s'écouler dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre plan d'eau.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, côté sous le vent).

Zones tampons :

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre

(comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats :				
		d'eau douce d'une profondeur de :		estuariens ou marins d'une profondeur de :		
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Bleuets nains, roses, plantes ornementales, fraises, framboises	2	1	0	0	
Pulvérisateur pneumatique	Roses, plantes ornementales	Début de croissance	20	15	0	0
		Fin de croissance	15	5	0	0
	Bleuets nains, framboises	Début de croissance	25	15	0	0
		Fin de croissance	15	10	0	0
	Cerises, prunes à pruneaux, pêches, nectarines, prunes	Début de croissance	30	20	0	0
		Fin de croissance	20	10	0	0
	Pommes, poires	Début de croissance	20	10	0	0
		Fin de croissance	10	5	0	0

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

POMMES ET POIRES :

Tavelure (*Venturia inaequalis*), blanc (*Podosphaera leucotricha*) : Appliquer par voie terrestre, à un volume permettant une application uniforme. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le Fongicide SENATOR 70WP 1 mélangé à du Captan : Appliquer à dose de 175 grammes de Fongicide SENATOR 70WP 1 et de 1 kg de Captan 50WP (625 g de Captan 80W) aux 1000 litres d'eau. Dans le cadre d'un programme de pulvérisation saisonnier, la dose à l'hectare est de 625 grammes de Fongicide SENATOR 70WP 1 et 3,25 kg de Captan 50WP (ou 2 kg de Captan 80WP).

Ne jamais utiliser Captan avec des huiles ou avec des formules de parathion à base de solvant, ni peu de temps après l'application de ces produits. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 3 500 litres par hectare (2,2 kg produit/ha). Ne pas dépasser 2 applications par année. Respecter un intervalle minimum de réapplication de 7 jours.

BLEUETS NAINS :

Brûlure des fleurs et brûlure des rameaux (*Phomopsis vaccinii*) : Appliquer 1,1 kg de Fongicide SENATOR 70WP 1 à l'hectare dans 1000 litres d'eau par voie terrestre. Commencer les traitements à l'éclosion des boutons. Effectuer 2 applications à intervalles de 10 à 14 jours. L'intervalle exact dépend des conditions météorologiques et du développement de la maladie. Consulter les spécialistes de la région. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, PRUNEAUX, CERISES :

Pourriture brune (*Monolinia fruticola*) : Pour une protection appropriée, appliquer, par voie terrestre, 500 grammes de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 1000 litres d'eau (1,75 kg à l'hectare) dès les premiers stades de la floraison et à la pleine floraison. En Colombie-Britannique, appliquer au stade du bouton rose et à la pleine floraison. Éviter d'appliquer le produit

pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Par temps pluvieux, la deuxième application peut avoir lieu. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 3 500 litres par hectare (1,75 kg produit/ha). Ne pas dépasser 2 applications par année. Respecter un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

L'expérience a démontré que l'alternance de fongicides systémiques (Fongicide SENATOR 70WP 1) et de fongicides de contact pour supprimer la pourriture brune donne les meilleurs résultats tout en réduisant le risque de résistance aux fongicides.

FRAMBOISES :

Blanc (*Sphaerotheca macularis*) et pourritures du fruit (*Botrytis cinerea*) : Appliquer, par voie terrestre, 500 grammes de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 1000 litres d'eau (1,1 kg à l'hectare) pendant la floraison et répéter le traitement aux 7 à 10 jours, au besoin. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 2 200 litres par hectare (1,1 kg produit/ha). Ne pas dépasser 2 applications par année. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

FRAISES :

Moisissure grise du fruit (*Botrytis cinerea*) et tache foliaire (*Mycosphaerella fragariae*) : Appliquer, par voie terrestre, 500 grammes de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 1000 litres d'eau (1,1 kg à l'hectare) dès que les boutons sont visibles dans le collet. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 2 200 litres par hectare (1,1 kg produit/ha). Par temps pluvieux, la deuxième application peut avoir lieu. Ne pas dépasser 2 applications par année. Respecter un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ROSES ET PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR :

Tache noire des rosiers (*Diplocarpon rosae*) et blanc et certaines autres maladies (*Podosphaera* spp.): Appliquer, par voie terrestre, 500 à 750 g de Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 1000 litres d'eau. Répéter tous les 10 à 14 jours, au besoin. Ne pas dépasser 750 g de produit / ha (525 g p.a./ha) en une seule application. Ne pas dépasser 2 applications par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE :

NE PAS appliquer ce produit sous forme de pulvérisation foliaire sur les plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs coupées. NE PAS laisser la solution de pesticide entrer en contact avec le feuillage des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs coupées.

Blanc (*Podosphaera* spp.), moisissure grise causée par *Botrytis* (*Botrytis cinerea*) et tache des feuilles (*Alternaria* spp., *Cercospora* spp.) : Appliquer, par voie terrestre, de 650 à 750 g de Fongicide SENATOR 70WP1 dans 1000 L d'eau. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 1 000 litres par hectare (750 g produit/ha). Arroser le sol à fond avec la solution pulvérisée. Répéter tous les 15 jours, au besoin. Ne pas dépasser 2 applications par année.

Pour la pourriture de la tige, de la couronne et des racines (*Fusarium* spp. et la *Rhizoctonia* spp.) : Appliquer le fongicide SENATOR 70WP 1 par voie terrestre à raison de 650 à 850 g par 1 000 L d'eau par trempage ou en surface du sol par jets dirigés, de façon à bien tremper le support de croissance jusqu'à la zone racinaire. Un volume de pulvérisation de 1 000 à 3 000 L / ha est recommandé. Ne pas dépasser 5 100 g de produit/ha par année. Répéter après 15 jours au besoin. Ne pas dépasser 2 applications par année. Note: Le fongicide SENATOR 70 WP1 ne supprime pas le *Pythium* ou le *Phytophthora*.

PLANTULES DE TABAC DE SERRE ET DANS LES CHAMPIGNONS EN BOUTON BLANCS :

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les

usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nippon Soda Co., Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI : Pour la suppression de la fonte des semis causée (*Rhizoctonia solani*) dans les plantules de tabac de serre.

Appliquer, par voie terrestre, 90 grammes du Fongicide SENATOR 70WP 1 dans 300 L d'eau aux 100 m² de plantules par trempage ou en surface du sol par jets dirigés, de façon à bien tremper le support de croissance jusqu'à la zone racinaire. Appliquer à titre préventif, lorsque les plus grandes feuilles des plantules mesurent environ 1,5 cm de diamètre ou dès le premier signe de maladie. Répéter si nécessaire de 10 à 14 jours plus tard. Ne pas effectuer plus de 2 applications par culture.

MODE D'EMPLOI : pour la suppression de la moisissure verte (*Trichoderma* spp.) dans les champignons en bouton blancs.

Un maximum d'une application du fongicide SENATOR 70WP 1 peut être effectué par cycle cultural, soit en une seule application au blanc de champignon, ou en une seule application par arrosage à la terre de gobetage. Ne pas dépasser 8 applications par année. Il faut noter que l'application par arrosage à la terre de gobetage ne supprimera pas les espèces agressives de la moisissure verte (*Trichoderma aggressivum* f. *aggressivum*).

Gestion de la résistance :

Ne pas effectuer de traitements consécutifs de fongicides du groupe 1 (Benzimidazoles). Si une application d'un fongicide du groupe 1 a été effectuée au blanc de champignon ou à la terre de gobetage, utiliser un fongicide homologué ayant un mode d'action différent avant d'appliquer un autre fongicides du groupe 1.

Limitations spécifiques pour l'épandage mécanique du blanc champignon et l'application par arrosage de la terre de gobetage:

- Ne pas effectuer un épandage manuel du blanc de champignon traité au fongicide SENATOR 70WP 1.
- Lorsqu'on effectue un épandage mécanique du blanc de champignon traité au Fongicide Senator 70WP 1, une personne peut seulement manipuler ou traiter assez de blanc de champignon pour couvrir un maximum de 600 m² de couche par jour (750 g du Fongicide Senator 70WP 1)
- Lorsqu'on utilise de l'équipement de pulvérisation manuel, une personne peut seulement effectuer l'application du Fongicide Senator 70WP 1 par arrosage de la terre de gobetage sur un maximum de 500 m² de couche par jour (304 g du Fongicide Senator 70WP 1).

Pour la suppression de la moisissure verte dans les champignons en bouton blancs (TERRE DE GOBETAGE)

Mélanger 61 g du fongicide SENATOR 70WP 1 avec 75 L d'eau et appliquer, par arrosage abondant, à 100 m² de la couche. Effectuer l'application peu après la terre de gobetage. Ne pas effectuer plus d'une application à la couche de champignon par application d'arrosage abondant. Ne pas appliquer moins de 17 jour avant la première récolte. Ne pas appliquer après que la récolte a commencé.

Pour la suppression de la moisissure verte dans les champignons en bouton blancs (BLANC DE CHAMPIGNON)

Mélanger 1,25 g du fongicide SENATOR 70WP 1 avec 50 à 62 g de gypse, de chaux ou de craie par kg de blanc de champignon. Effectuer une application mécanique d'environ 100 kg de blanc de champignon traité par 100 m² de couche lors du lardage.

Mesures d'atténuation liées à l'exposition :

1. Recouvrir le mélangeur à béton avec un sac de plastique ou tout autre type de recouvrement et attacher avec une corde pendant le mélange pour minimiser l'exposition à la poussière.
2. Après avoir recouvert les semences de blanc de champignon, celui-ci devrait être transféré mécaniquement dans un contenant en plastique (avec couvercle) pour minimiser l'exposition à la poussière.
3. Bien se laver les mains et autres parties atteintes avant de manger, de boire, de fumer.
4. Laver les vêtements avant de les revêtir. Laver séparément du reste de la lessive.
5. **Ne pas effectuer un épandage manuel du blanc de champignon traité au fongicide SENATOR 70WP 1.**